



# CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Procès-verbal n°7 Législature 2021-2026

Séance du Conseil communal

Lundi 3 octobre 2022, 19h30, Hôtel de Ville

**Présidence** : M. Jan-Matti Keller

**Vice-présidence** : Mme Fabia Meylan

**Secrétaire** : Mme Françoise Messer

**Scrutateurs** : MM. Fritz Dennler et Thierry Rouiller

**Scrutateur/trice suppléant/e** : Mme Marylaure Sirna, M. Stephan Schwab.

Séance transmise sur ValTV

L'heure de convocation étant écoulée, M. le Président salue les membres du Conseil, la Municipalité, la presse, le public et les téléspectateurs.

**a) Appel nominal**

Membres présent/e/s : 45, 49 dès le point 2 de l'OJ.

**Excusé/e/s** : Jean-Yves Bodenmann, Adriane Bossy, Ansgara Flade, Philippos Gasparis, Frédéric Guyon, Daniel Kaempf, Damien Rithner, Francisco Sanchez, Marylaure Sirna, Joëlle Vullioud.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

**b) Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2022**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

**c) Communications du Président**

M. le Président donne lecture de plusieurs lettres qui sont mises en annexe de ce procès-verbal.

- La lettre de démission de M. Stives Morand Municipal, à la suite de sa nomination en tant que préfet du district du Jura Nord-vaudois.  
M. le Président le remercie pour les nombreuses années qu'il a consacré à notre commune et lui souhaite le meilleur pour la suite.
- La lettre de démission de Mme Maria Santana Meylan du groupe F3.  
M. le Président la remercie pour son engagement et lui souhaite une bonne suite.  
Il informe qu'un nouveau candidat conseiller communal pour le groupe F3 pourra être assermenté ce soir, selon l'article 84 de la LEDP, en la personne de M. Bounouar Benmenni.
- Un postulat de Mme Fabia Meylan intitulé « Disparition des points de collecte pour le papier-carton et le verre sur la commune du Chenit »
- La lettre de démission de Mme Naomi Lecoultre du groupe RV. M. le Président la remercie pour son engagement et lui souhaite plein succès pour ses études. Il demande au groupe RV de présenter un/e remplaçant/e dans un délai de 5 semaines, selon l'art. 85 al.1 de la LEDP.
- Le 10 septembre dernier a eu lieu la sortie annuelle du Conseil communal qui s'est bien passée, M. le Président espère que tous les participant/e/s ont eu du plaisir.
- Le 25 septembre ont eu lieu des votations fédérales, cantonales et une élection complémentaire à la Municipalité. M. le Président félicite M. Jean-Fred Capt pour son élection au 1<sup>er</sup> tour, il félicite également MM. Nicolas Guignard et Edouard Meylan pour leur engagement dans cette campagne et remercie les membres du Bureau électoral pour tout le travail accompli.

#### **d) Communications municipales**

M. le Syndic lit les communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

Il ajoute qu'une délégation d'agriculteurs est venue cet après-midi déposer devant l'Hôtel de Ville les restes d'une génisse dévorée par les loups. Selon leurs dires le nombre de bêtes victimes des loups cette saison se monte à 40 et les meutes deviennent trop importantes. Les éleveurs sont prêts à présenter une opération similaire devant le parlement vaudois. M. le Syndic et Mme Carole Dubois, Vice-syndique, ont rencontré les éleveurs ; la Municipalité écrira un courrier à M. le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos pour l'informer de ces évènements.

#### **ORDRE DU JOUR**

M. le Président propose 3 modifications à l'ordre du jour qui a été envoyé avec la convocation :

- 6) Election complémentaire d'un membre à la commission de gestion
- 7) Election complémentaire d'un membre à la commission de naturalisation
- 8) Postulat Fabia Christina Meylan « Disparition des points de collecte pour le papier-carton et le verre de la commune du Chenit »

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité, l'ordre du jour est donc le suivant :

- a. **Appel nominal**
  - b. **Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2022**
  - c. **Communications du Président**
  - d. **Communications de la Municipalité**
1. **Assermentations**
  2. **Préavis 09.2022**            **Plan d'affectation des Grandes Roches**
  3. **Préavis 10.2022**        **Vente des parcelles RF 752 et RF 2983 au chemin de la Halte du Rocheray au Sentier et achat de la route d'accès**
  4. **Préavis 11.2022**        **Réfection de la place de parking du Rocheray**
  5. **Election complémentaire d'un délégué à la Caisse de secours G.-H. Piguet**
  6. **Election complémentaire d'un membre à la commission de gestion**
  7. **Election complémentaire d'un membre à la commission de naturalisation**
  8. **Postulat Fabia Christina Meylan « Disparition des points de collecte pour le papier- carton et le verre de la commune du Chenit »**
  9. **Divers et propositions individuelles**

#### **1. Assermentations**

Pour faire suite aux récentes démissions de Mmes Santana Meylan et Maillard, ainsi que de MM. Perrin et Meijer et en accord avec l'art. 84 al.4 de la LEDP les différents groupes ont proposé des candidats éligibles. Les candidatures étant valables le Bureau électoral proclame élu/e/s les personnes suivantes :

- **Mme Maria Antonia Gomes Lourenço Alemao RV**
- **M. Bounouar Benmenni F3**
- **Mme Paulette Reymond UDI**
- **M. Alexandre Janeiro UDI**

M. le Président procède à leur assermentation, les félicite et leur souhaite plein succès au sein de notre législatif.

Le nombre de membres présent/e/s est maintenant de 49.

## 2. Préavis 09.2022 Plan d'affectation des Grandes Roches

M. le Président invite le rapporteur à lire le rapport de la commission Adhoc. M. Guyon étant excusé, M. Hussain Shah lit le rapport dont la conclusion est la suivante : *La commission estime que l'étude ayant abouti au dépôt du Plan d'affectation et de son règlement qui font l'objet de ce rapport est une suite logique après l'achat de la colonie en 2018 et l'organisation des JOJ en 2020. Il permet une mise en valeur de ce site sur les plans sportifs et touristiques. Cependant, elle tient à rappeler que ce n'est pas un chèque en blanc pour la Municipalité.*

*Arrivée au terme de ses réflexions, à l'unanimité la commission chargée d'étudier le préavis 09.2022 vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'accepter les 5 conclusions telles que présentées dans le préavis susmentionné.*

M. le Président invite le rapporteur de la commission des finances à lire leur rapport, M. P.-O. Capt présente le rapport dont la conclusion est la suivante : *Au vu de ce qui précède et après délibération, la commission vous invite à adopter à l'unanimité les conclusions 2,3 et 4. En tenant compte de la proposition précédente, nous vous invitons à amender la conclusion 5 de la manière suivante : décide d'amortir le compte 9141.43 « plan d'affectation des Grandes Roches » par le compte de fonctionnement sur une durée maximale de 5 ans et ce à compter de l'année en cours.*

M. le Président ouvre la discussion sur les 2 rapports.

M. Frédéric Simon n'est pas surpris par le projet d'enneigement artificiel et de bassins de rétention, il estime que nous ne devons pas prendre ces directions. Il partage cependant la vision de soutenir le sport et de valoriser ce site, également du point de vue touristique. Il évoque une étude précédente qui démontrait que le déplacement de réserves d'eau provoquerait une baisse du niveau de l'Orbe. Il a confiance que la Municipalité trouvera d'autres idées pour étayer ce dossier mais il ne soutiendra pas ce projet.

M. Bertrand Meylan Municipal comprend bien ces remarques. Il explique que ce plan d'affectation a été réfléchi pour les JOJ 2020, entre temps il a passé plusieurs fois devant le Canton et cela a pris du temps. M. B. Meylan est d'ailleurs étonné qu'il n'y ait pas eu d'opposition. Les projets prioritaires pour la Municipalité sont : le parking pour le ski de fond, le bâtiment des GR et l'éclairage pour que les jeunes puissent s'entraîner aussi entre décembre et février. Concernant la production de neige artificielle, la Municipalité devrait revenir devant le Conseil pour demander des financements conséquents. Il affirme que c'est important que ce plan soit accepté aujourd'hui tel que présenté pour pouvoir avancer.

M. Nicolas Guignard salue le travail considérable qui a été fait mais il s'abstiendra dans ce vote car il est d'avis qu'il faudrait prévoir un espace toutes saisons et non un centre nordique car ce n'est pas réaliste vu les changements climatiques

B. Meylan veut le rassurer, l'idée est bien un projet 4 saisons. Il y a un projet de sentier didactique sur le thème du bois de résonance, donc utilisable toute l'année. L'appellation ne correspond effectivement plus au projet d'aujourd'hui.

M. Stives Morand Municipal assure que la Municipalité est très consciente des enjeux climatiques. L'adoption de ce plan d'affectation donne des possibilités de construire des infrastructures mais la Municipalité sera obligée de présenter au Conseil des préavis pour des projets précis. La vision de la Municipalité a évolué ces 5 dernières années, il y a eu de grandes discussions avec les autorités et des ONG. Il ajoute que le fait d'avoir des bassins peut aussi être important pour le bétail l'été mais que la réalisation d'un tel projet ne pourrait pas se faire sans l'accord du Conseil.

La parole n'est plus demandée, M. le Président ouvre maintenant la discussion générale sur ce préavis.

M. J.-L. Lecoultre souhaite des précisions concernant l'art. 53 al.4 du règlement d'application qui dit : *sur les pistes existantes, lorsque des conditions exceptionnelles le justifie, telles que des compétitions nationales ou internationales la Municipalité peut autoriser l'enneigement technique de petits tronçons.*

Il comprend donc qu'en dehors de telles compétitions, il n'y aura pas d'enneigement technique, il n'y aura que du snowfarming. Il aimerait une confirmation de ceci et souhaite également des détails sur ce que « petits tronçons » veut dire.

M. Bertrand Meylan, confirme que M. Lecoultre a bien compris ce qui est prévu. Les petits tronçons sont de 500 à 600 mètres.

La parole n'est plus demandée, M. le Président soumet les conclusions au vote :

1) Adopte le Plan d'affectation des Grandes Roches et le règlement qui lui est attaché, tel que soumis à l'enquête publique, aux conditions principales suivantes :

a) Réalisation des mesures définies dans le rapport d'impact sur l'environnement selon point 2.4.2. Ci-dessus

OUI 37                      NON 0                      ABSTENTIONS 12

2) Accorde un crédit de CHF 327'321.57

OUI 42                      NON 0                      ABSTENTIONS 7

3) Décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif compte 9141.43 « Plan d'affectation Grandes Roches »

OUI 44                      NON 0                      ABSTENTIONS 5

4) Décide de transférer du compte 9141.92-07/2017 « Financement étude projets d'infrastructures » la somme de CHF 327'321.57, au compte 9141.43 « Plan d'affectation des Grandes Roches ».

OUI 45                      NON 0                      ABSTENTIONS 4

5) Conclusion amendée par la COFIN

Décide d'amortir le compte 9141.43 « plan d'affectation des Grandes Roches » par le compte de fonctionnement sur une durée maximale de 5 ans et ce à compter de l'année en cours

La discussion est ouverte. M. Stives Morand Municipal informe que la Municipalité s'oppose à cet amendement. La Commune possède 18 millions de fonds de réserve, l'utilisation des fonds permet de limiter les amortissements donc de soulager le budget qui augmente chaque année. La Municipalité discute d'ailleurs de la possibilité de changer les appellations trop détaillées des fonds de réserve afin de pouvoir les utiliser plus facilement.

M. Didier Vaucher estime qu'il faut respecter la volonté des personnes qui ont créé ces fonds. En l'occurrence ce « fonds divers sports » sera probablement très utile lors de la future construction de salles de gymnastique. Il souhaite que la Municipalité fasse preuve de retenue quant à l'utilisation de fonds.

M. Stives Morand Municipal regrette que le Conseil s'oppose systématiquement à l'utilisation des fonds en argumentant qu'il faut garder ces réserves.

M. P.-O. Capt défend que la COFIN ne s'oppose pas systématiquement à leur utilisation mais qu'ils sont destinés à des buts précis. La COFIN et la Municipalité ne partagent pas une vision commune à ce sujet.

La parole n'est plus demandée, la conclusion amendée est soumise au vote :

OUI 38                      NON 9                      ABSTENTIONS 2

### 3. **Préavis 10.2022** Vente des parcelles RF 752 et RF 2983 au chemin de la Halte du Rocheray au Sentier et achat de la route d'accès

M. le Président invite le rapporteur de la commission des finances, M. Christophe Piguet à lire le rapport. M. Piguet ajoute 2 informations qu'il a reçues entre-temps du Bureau technique : la surface du chemin achetée par la commune est de 1'025 m2 et le montant de CHF 206'076.15 qui correspond au coût de la construction (collecteurs, terrassement, conduites et enrobé) du chemin a été financé à l'époque par M. J.-Charles Rochat et non pas par les propriétaires des villas. Une convention avait été signée.

La conclusion du rapport est la suivante : *Après un bon échange de discussions, la commission des finances vous propose à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Président, Mmes et MM. les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis n°10/2022 telles qu'elles vous sont présentées.*

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée. Les conclusions sont soumises au vote :

- 1) Autorise la Municipalité à vendre les parcelles RF 752 et RF 2'983 en zone constructible de maisons familiales B1 et B2 pour un montant de CHF 201'930.-  
OUI 45                      NON 0                      ABSTENTIONS 4
- 2) Autorise la Municipalité à acheter le chemin d'accès afin de l'attribuer au domaine public (DP) pour un montant de CHF 206'076.15  
OUI 45                      NON 0                      ABSTENTIONS 4
- 3) Décide de prélever le montant net de cette vente dans le compte no 9289.39 Fonds Achats et ventes de terrains  
OUI 46                      NON 0                      ABSTENTIONS 3
- 4) Donne tous pouvoirs à la Municipalité pour sa mise en œuvre et son application  
OUI 46                      NON 0                      ABSTENTIONS 3

### 4. **Préavis 11.2022** Réfection de la place de parking du Rocheray

M. le Président invite le rapporteur de la commission Adhoc, M. Marc Ferrari à lire le rapport qui recommande d'adopter les conclusions telles que présentées.

M. le Président invite le rapporteur de la commission des finances, M. Nicolas Guignard, à lire le rapport qui recommande également d'adopter les conclusions telles que présentées.

La discussion est ouverte. M. J.-L. Lecoultré souhaite savoir si le fait qu'il n'y a plus qu'un grill (contre 3 précédemment) dans la zone herbeuse entre la route communale et le lac est du choix du Village ou de la Commune.

M. le Syndic pense que la jetée et cette place est sous la responsabilité des Villages, par ailleurs il y a une volonté de dédier cette zone à la détente plutôt qu'à l'odeur des grillades ; dans ce but plusieurs grills ont été installés aux Entonnoirs.

La parole n'est plus demandée. Les conclusions sont soumises au vote :

- 1) Autorise la Municipalité à procéder à la réfection de la place de parking du Rocheray  
OUI 49                      NON 0                      ABSTENTIONS 0
  
- 2) Alloue dans ce but un crédit de CHF 650'000.-  
OUI 49                      NON 0                      ABSTENTIONS 0

3) Autorise la Municipalité à prélever CHF 113'000.- sur le fonds communal du tourisme, compte 9285.12

OUI 49                      NON 0                      ABSTENTIONS 0

4) Autorise la Municipalité à emprunter la somme de CHF 650'000.- si nécessaire, et ceci dans le cadre du plafond d'endettement 2021-2026 fixé à CHF 40'000'000.-

OUI 49                      NON 0                      ABSTENTIONS 0

5) Décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.44 et d'amortir le solde, soit CHF 327'000.00 en 15 ans par le budget de fonctionnement, compte 160.3311

OUI 49                      NON 0                      ABSTENTIONS 0

#### 5. Election complémentaire d'un délégué à la Caisse de secours G.-H. Piguet

A la suite de la démission de M. Arjen Meijer et en accord avec l'art. 41 du règlement du Conseil, M. Raymond Lavanchy propose M. Stéphane Reymond. Il n'y a pas d'autre candidature, M. Stéphane Reymond est élu tacitement comme délégué à la Caisse de secours G.-H. Piguet.

#### 6. Election complémentaire d'un membre à la commission de gestion

A la suite de la démission de Mme Maria Francisca Santana Meylan et en accord avec l'art. 41 du règlement du Conseil, M. François Villard propose M. Bounouar Benmenni. Il n'y a pas d'autre candidature, M. Bounouar Benmenni est élu tacitement comme membre de la commission de gestion.

#### 7. Election complémentaire d'un membre à la commission de naturalisation

A la suite de la démission de Mme Maria Francisca Santana Meylan et en accord avec l'art. 41 du règlement du Conseil, M. Christophe Piguet propose M. François Villard. Il n'y a pas d'autre candidature, M. François Villard est élu tacitement comme membre de la commission de naturalisation.

#### 8. Postulat Fabia Christina Meylan « Disparition des points de collecte pour le papier-carton et le verre de la commune du Chenit »

M. le Président rappelle que selon l'article 59 de notre règlement, c'est au Président en collaboration avec le Bureau d'étudier la recevabilité d'un postulat. Après analyse sous l'angle de l'article 32, alinéa 4, de la LC, ce postulat est recevable.

M. le Président invite Mme Meylan à la tribune pour lire son postulat. Mme Meylan précise que son postulat reste d'actualité à la suite des communications de la Municipalité qui annoncent que les points de collecte du Brassus et de la Golisse perdureront, car son postulat demande également une modernisation de ces points de collecte.

M. le Syndic indique que la Municipalité prend acte et fournira prochainement un rapport.

Le renvoi en commission n'est pas demandé, M. le Président soumet au vote la prise en considération immédiate et renvoi du postulat à la Municipalité

OUI 46                      NON 0                      ABSTENTIONS 3

#### 9. Divers et propositions individuelles

- M. Vaucher revient sur la course du 10 septembre, il remercie les personnes qui l'ont organisée. Nous avons passé dans la Sagne de la Tête du lac, pourrait-on envisager de poursuivre les pontons ? M. Bertrand Meylan pense que cette zone appartient à Pro Natura, il se renseignera sur la possibilité de répondre à cette demande.

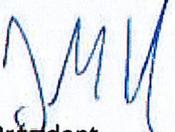
- M. Claude Reymond demande des nouvelles au sujet du projet d'acquisition d'un scanner par le Pôle Santé Vallée de Joux. M. Morand Municipal informe que l'acquisition d'un scanner est assurée grâce à différents financements locaux. Il devrait pouvoir être opérationnel dès le 2ème semestre 2023. M. Reymond demande ensuite s'il y a une raison pour que la rampe et une partie de la déchetterie reste allumée durant la soirée. M. Vuilloud Municipal se renseignera.
- M. Christophe Leuenberger demande s'il y a un projet de grand bassin de rétention au Mont Tendre puisque les pâturages manquent d'eau. M.B. Meylan Municipal répond par la négative. Le projet qui existe est l'alimentation en eau du réseau pour les fromageries.
- M. Julien Matthey fait référence à l'obligation pour les privés lors de travaux de rénovation de présenter un rapport énergétique et d'installer des énergies renouvelables. Il est étonné de voir de nouveaux bâtiments industriels sans panneaux solaires. Mme Carole Dubois demande des exemples car la base légale oblige les bâtiments industriels à la production d'énergie solaire à hauteur de 20% de leur consommation. Tous les nouveaux bâtiments ont des projets solaires prévus. M. Matthey cite la Migros, 2 parkings au Brassus, une usine qui n'a pas de panneau solaire et qui reste allumée 24h/24, l'Hôtel des Horlogers semble ne pas avoir de solaire non plus. Il estime que dans le contexte de demande d'économies d'énergie par les citoyens les usines devraient aussi fournir un effort de production. Mme Dubois préparera une réponse détaillée par mail, en tous les cas des panneaux solaires étaient prévus sur le toit de l'Hôtel des Horlogers. En ce qui concerne les bâtiments Swatch Group qui restent allumés, la Municipalité est déjà intervenue plusieurs fois en leur signifiant que c'était inadmissible, il faut quand même savoir qu'un toit entièrement végétalisé est prévu et l'autre entièrement recouvert de panneaux solaires. Les travaux ne sont pas terminés. L'Arc de AP sera équipé de panneaux solaires qui subviendront également à l'obligation de production d'énergie du bâtiment du parking. La commune en collaboration avec la SEVJ a le projet d'équiper plusieurs bâtiments communaux de solaire, ainsi qu'un maximum de grands toits (piscine Centre sportif, stabulations libres). Il y a cependant des difficultés d'approvisionnement de panneaux solaires mais la Municipalité a la volonté d'avancer dans cette démarche.
- Mme Paulette Reymond souhaite rappeler à la Municipalité que la question de la mobilité et de la circulation est une préoccupation actuelle et que si elle n'est pas devancée, nous devons la subir. D'autre part elle estime que l'économie alpestre est en danger à cause des loups, nous devrions apporter un soutien aux éleveurs afin que les alpages ne disparaissent pas. M. le Syndic rappelle qu'un grand travail est en cours sur la mobilité également en collaboration avec les entreprises. Pour faire suite à la demande de plusieurs membres du Conseil un recomptage des passages de véhicules sera effectué par la Commune. Les directions d'entreprise mettent la pression sur leur personnel pour maîtriser leur production de CO2. Le but est que le nombre de véhicules actuel n'augmente pas à l'horizon de 10 ans. Un effort pour la communication est en cours. Concernant la 2ème question ; de nombreuses personnes que ce soit au niveau fédéral ou cantonal se posent des questions sur la gestion du loup. Au niveau de la commune, nous entendons les agriculteurs et pouvons les soutenir par les moyens actuels mais nous ne prenons pas position pour ou contre le loup.
- Mme Raffaella Cantone Meylan, au sujet de la garderie des Aristochats, souhaite rassurer M. P.-O. Capt sur la qualité du travail du personnel et l'accueil des enfants. Les 5 places supplémentaires n'ont pas péjoré la qualité et ont permis de soulager des familles qui attendaient ces places d'accueil. M.P.-O. Capt remercie Mme Cantone Meylan pour son retour. Il demande si le Conseil aura un retour au sujet de l'audit AJOVAL. Mme Cantone Meylan répond que le rapport a été publié, qu'il est public et consultable sur le site internet d'Ajoval. Le Comité de direction de l'Ajoval a d'ailleurs présenté un préavis pour mettre en œuvre les propositions du rapport.

- M. Morand Municipal informe au sujet du coût de la réception du Conseil fédéral du 1<sup>er</sup> juillet 2021 : le coût total a été de CHF 25'273.60. La participation du Canton se monte à CHF 5'900.- Le montant à charge de la commune a donc été de CHF 19'373.60
- M. P.-O. Capt aborde le sujet des nombreuses chicanes qui ralentissent le trafic dans les villages, il a remarqué en France que les gendarmes couchés sont très efficaces, comment se fait-il que cela ne soit plus vraiment utilisé ici ? Il informe également que la réparation de plusieurs nids de poules sur des petites routes de la commune serait appréciée. M. Vuilloud rend attentif au fait qu'un camion qui passe sur un gendarme couché, même lentement, provoque beaucoup de bruit. La DGMR ne favorise pas ce genre de réalisation, ce sont plutôt des rétrécissements de chaussée qui sont favorisés.
- M. Baudat relève la qualité avec laquelle le nouveau Président a mené les débats, l'assemblée applaudit.

La prochaine séance du Conseil Communal est fixée au lundi 5 décembre 2022. L'heure reste à définir. Elle sera suivie par le traditionnel vacherin de fin d'année.

M. le Président remercie les membres du Bureau et de l'Administration communale pour leur aide précieuse. La séance est levée à 21h43.

Jan-Matti Keller

  
Président



Françoise Messer



Secrétaire

#### Annexes :

- Communications municipales
- La lettre de démission de M. Stives Morand Municipal
- La lettre de démission de Mme Maria Santana Meylan
- Postulat de Mme Fabia Christina Meylan
- La lettre de démission de Mme Naomi Lecoultre
- Rapport de la commission Adhoc pour le Préavis 09.2022
- Rapport de la COFIN pour le Préavis 09.2022
- Rapport de la COFIN pour le Préavis 10.2022
- Rapport de la commission Adhoc pour le Préavis 11.2022
- Rapport de la COFIN pour le Préavis 11.2022